



# Plan de développement de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**LUX : 17 avril 2009**

# Plan du document

## Préambule

## LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

## LES PRINCIPES DIRECTEURS ET LES ORIENTATIONS

### **Orientation 1 : promouvoir un développement équilibré**

Renforcer le centre urbain du Grand Chalon

Maintenir et développer les activités en secteur rural

### **Orientation 2 : construire un territoire de la connaissance**

Mettre le numérique au service de l'économie

Concevoir l'enseignement supérieur comme support de développement

### **Orientation 3 : générer une croissance et un développement soutenables**

Favoriser une économie solidaire

Réconcilier économie et environnement

## Préambule

- Le Grand Chalon et ses partenaires en matière de développement économique ont besoin, pour être efficaces, d'un document d'orientations définissant une stratégie globale de développement du territoire.
- Ce document a vocation à s'intéresser à l'ensemble des secteurs d'activités et à la globalité du territoire.
- Il s'inscrit en cohérence avec le "Schéma Régional de Développement Economique 2005-2010", et avec la démarche "Saône et Loire 2015", engagée par la CCI et le Conseil Général 71

## Préambule (suite)

- La démarche de construction proposée pour l'établissement du plan est simple : à partir d'un diagnostic et de principes directeurs, définition d'une série d'orientations déclinées en propositions.
- Examen des orientations par le Conseil Communautaire du 17 avril et vote permettant d'acter et d'engager les premières actions

## Le diagnostic

- Une démographie inquiétante
- Un secteur industriel encore très présent mais en mutation au profit du tertiaire et des services.
- Une activité commerciale intense offrant de nombreux emplois (près de 20% des effectifs salariés).
- Une agriculture encore présente, une viticulture reconnue

## Le diagnostic (suite)

- Une offre d'enseignement supérieur intéressante mais pas forcément en adéquation avec le milieu économique.
- Une forte densité de zones d'activités réparties sur le territoire mais...très peu de foncier disponible immédiatement
- De vastes secteurs de friches industrielles ou urbaines

## Les principes directeurs ( I )

- **Un développement équilibré**

Prise en compte de toutes les composantes de l'économie : le commerce, l'artisanat, l'agriculture, le tourisme, aussi bien que l'industrie et le tertiaire;

Organisation spatiale équilibrée avec un pôle urbain central renforcé, conservant son rôle moteur et des activités ancrées en secteur rural ou dans les bourgs de périphérie

## Les principes directeurs ( II )

- **Un développement basé sur l'innovation et l'anticipation**

Formation en adéquation avec les besoins locaux,

Enseignement supérieur étoffé pour offrir des choix plus vastes aux bacheliers,

Développement numérique permettant aux activités économiques d'anticiper les évolutions et de maintenir une compétitivité

## Les principes directeurs ( III )

- **Un développement soutenable**

Intégration dans les projets de développement de critères en lien avec l'environnement, le cadre de vie, les aspects sociaux et culturels

Respect des ressources locales

Consommations d'espaces maîtrisées,

Transports alternatifs au routier,

Développement des énergies renouvelables

## Orientation 1 : promouvoir un développement équilibré du territoire

- **Renforcer le centre urbain du Grand Chalon**
  - Favoriser la reconversion des anciens sites industriels et urbains
    - De St Rémy à Chalon : les quais de Saône : mixité et innovation
    - Chalon : l'île Saint-Laurent et le port nord
    - Saint-Marcel : le site William Saurin

## Promouvoir un développement équilibré du territoire (suite)

- **Renforcer le centre urbain du Grand Chalon**
  - Créer de nouvelles zones en les spécialisant :  
les pôles de compétences
    - o **Ancienne sucrerie** : formation supérieure, recherche et développement, entreprises à forte valeur ajoutée technologique
    - o **ZAC de l'Aérodrome** : pôle de sièges sociaux et pôle d'excellence basé sur le développement durable
    - o **ZI Nord** : la zone actuelle, le "campus industriel" et les extensions éventuelles, ont vocation à conserver une identité industrielle

## Promouvoir un développement équilibré du territoire (suite)

- **Renforcer le centre urbain du Grand Chalon**
  - Créer de nouvelles zones en les spécialisant : les pôles de compétences
    - o **ZAC Thalie Prés-Devant** : pôle médical autour du futur hôpital
    - o **Port Sud** : zone d'activité privilégiant les transports multimodaux

## Promouvoir un développement équilibré du territoire (suite)

- **Maintenir et développer les activités en secteur rural**
  - S'attacher au commerce et à l'artisanat de centre-ville
    - o Les commerces situés au cœur des villes et des villages sont porteurs d'enjeux, non seulement économiques mais également de maintien des populations
    - o Un plan commerce sera mis en œuvre sur le centre ville de Chalon ; il pourra essaimer sur les centres bourgs
    - o Un développement territorial équilibré suppose des moyens spécifiques pour conserver l'artisanat

## Promouvoir un développement équilibré du territoire (suite)

- **Maintenir et développer les activités en secteur rural**
  - Développer les synergies entre l'agriculture et la ville
    - o Gestion de déchets
    - o Production d'énergie
  - Les circuits courts
    - o Restauration scolaire
    - o Vente directe
  - S'appuyer sur la filière bois
    - o Bois-construction
    - o Bois-énergie
  - Renforcer le tourisme et les loisirs
    - o S'appuyer sur les atouts du territoire pour le tourisme
    - o Développer des « loisirs verts » pour les habitants du Grand Chalon

## Orientation 2 : construire un territoire de la connaissance

- **Le numérique au service de l'économie**
  - La fibre optique au cœur des zones d'activités
    - o Accroître les moyens financiers pour desservir l'ensemble des zones d'activités
    - o Banaliser la fibre optique au même titre que les lignes téléphoniques ou les réseaux divers
    - o Mutualiser et s'interconnecter avec les territoires voisins (CCM par exemple)
  - Favoriser l'accès au numérique des PME et TPE
    - o Développer le réseau d' Espaces Publics Numériques sur le territoire (7 actuellement)
    - o Former les artisans et TPE à la dématérialisation

## Construire un territoire de la connaissance (suite)

- **L'enseignement supérieur : support de développement**
  - Soutenir les filières existantes et développer l'offre
  - Rechercher des formations en adéquation avec les besoins des entreprises du territoire
  - Favoriser l'implantation des étudiants
  - Maintenir une formation liée à l'agriculture de demain

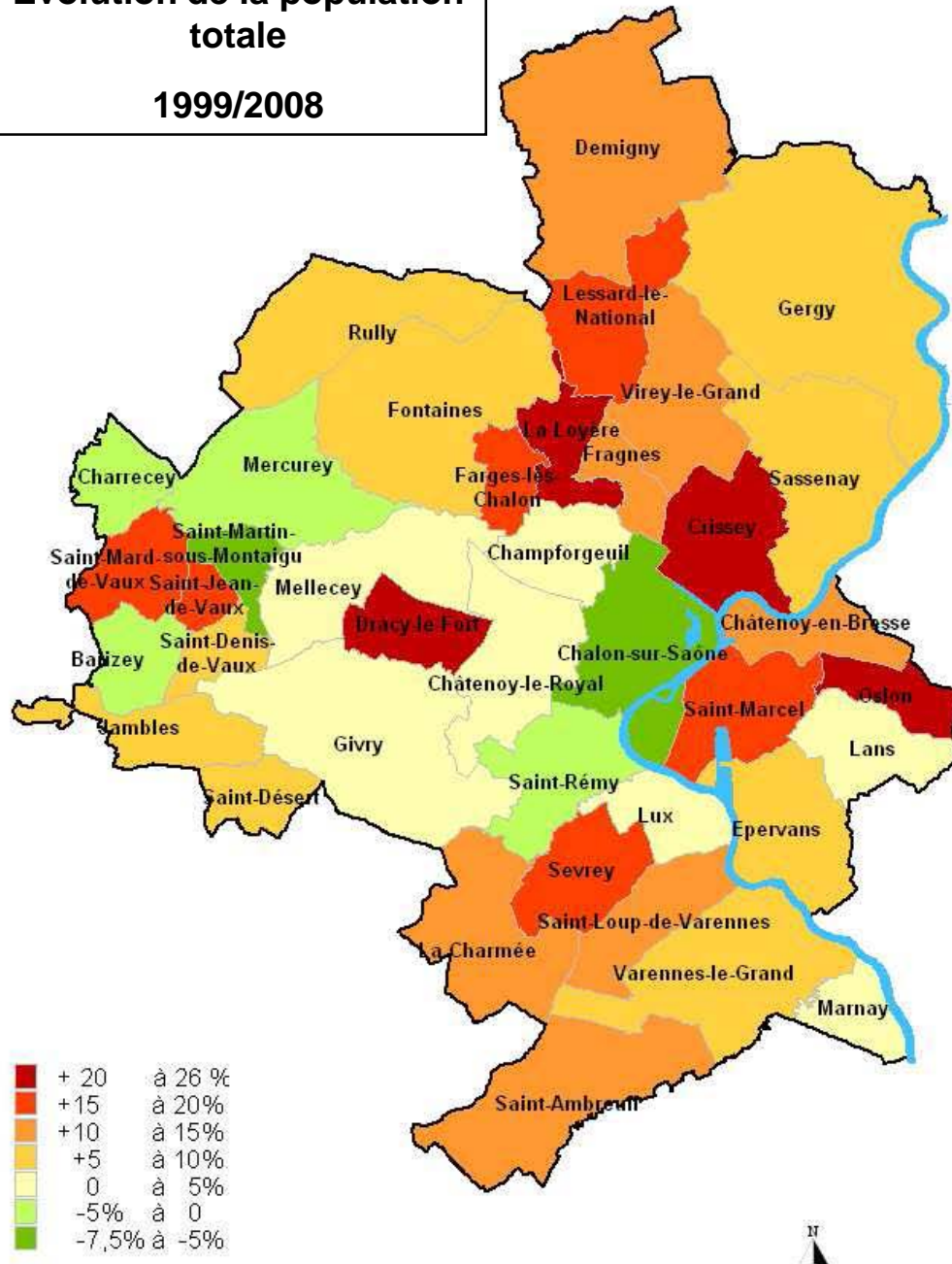
## Orientation 3 : générer une croissance et un développement soutenable

- **Favoriser une économie solidaire**
  - Des clauses d'insertion pour les chantiers majeurs de l'agglomération
  - Des formations spécifiques
  - Aide à la création d'entreprises d'insertion
  - Une politique de transport facilitant l'accès aux pôles d'activités

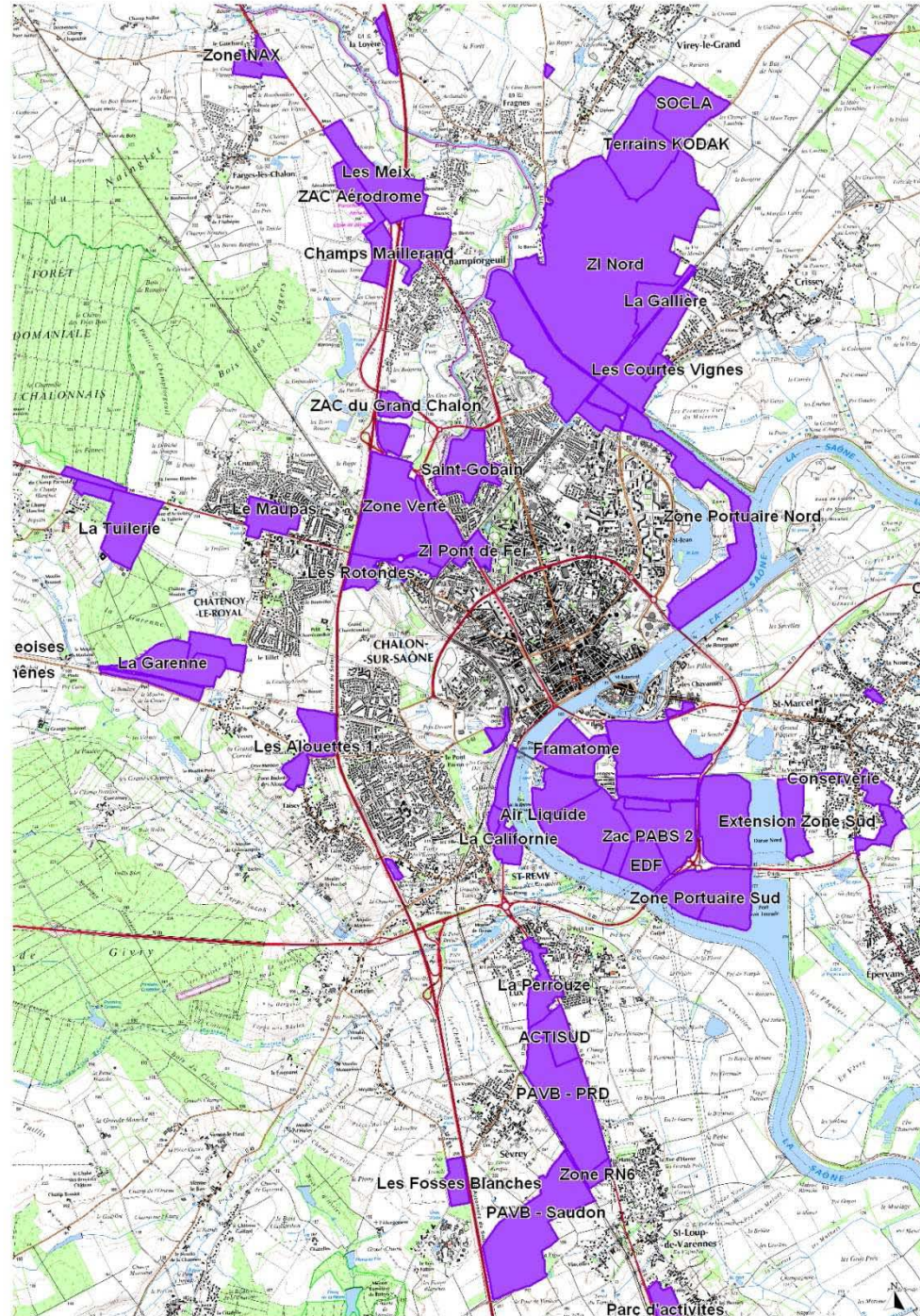
## Générer une croissance et un développement soutenable (suite)

- **Réconcilier économie et environnement**
  - Eviter la consommation inutile d'espace
    - o réhabiliter les zones existantes
    - o Phaser les aménagements
  - Créer des zones d'activités exemplaires pour l'environnement
  - Favoriser les productions d'énergies renouvelables

**Evolution de la population totale**  
1999/2008

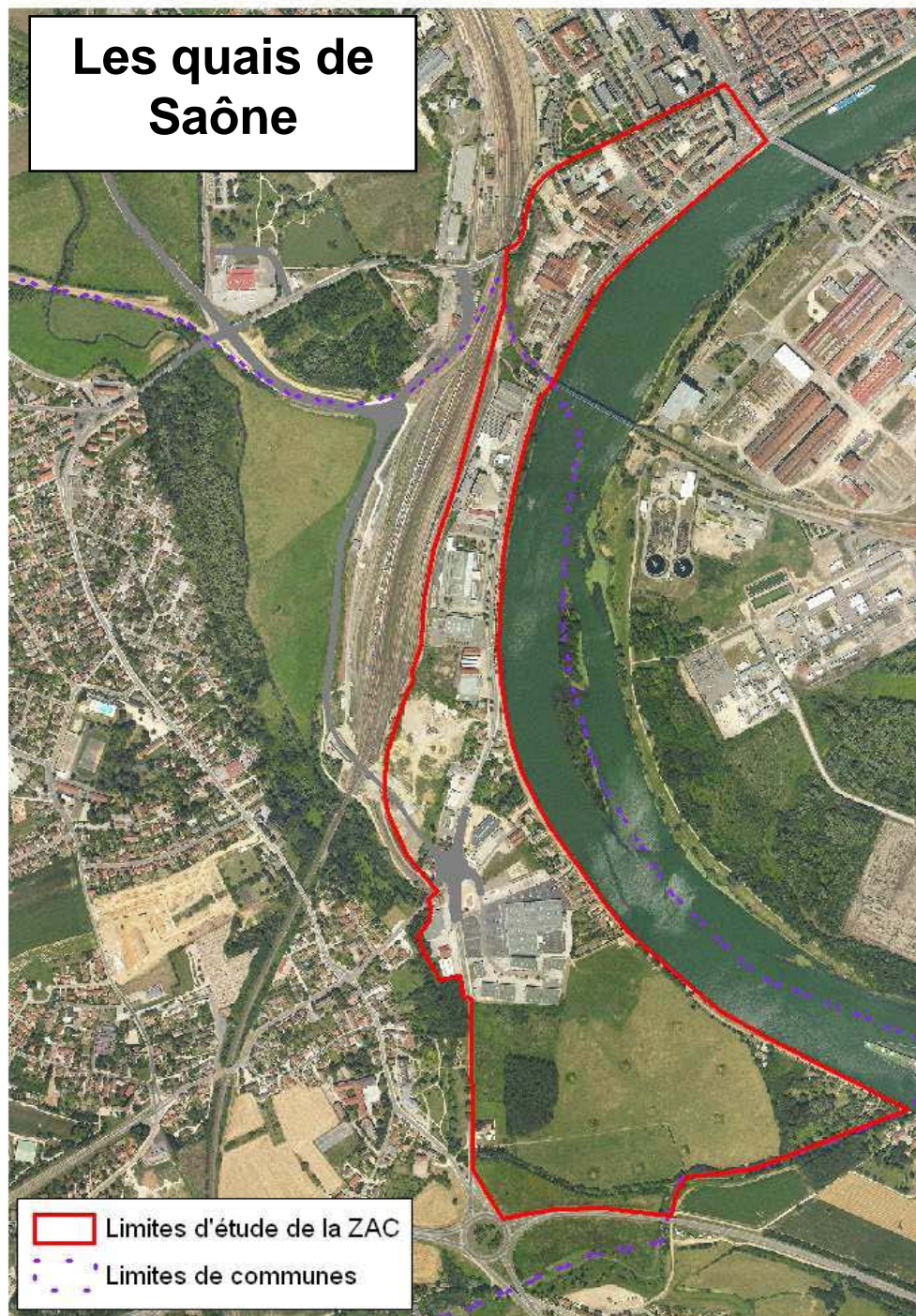


- perte d'habitants de la ville centre au profit des communes périphériques
- stagnation, ou légère baisse de population pour certaines communes de première couronne
- développement essentiellement en seconde couronne, à l'est de l'agglomération,
- pyramide des âges défavorable au dynamisme du territoire : 28% de plus de 60 ans en 2015
- solde migratoire défavorable :
  - \* départs dus aux jeunes adultes;
  - \* arrivées de personnes plus âgées



# Les zones d'activités du territoire

## Les quais de Saône

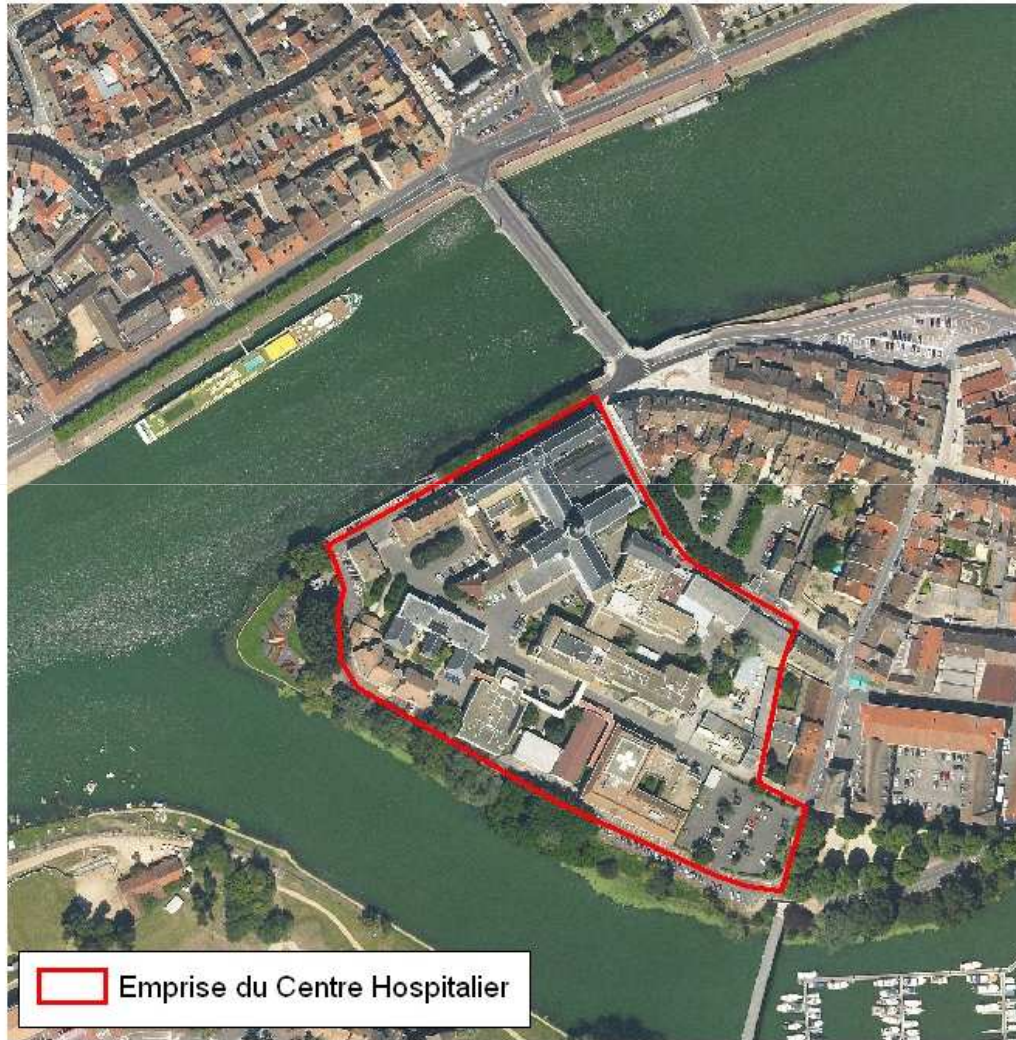


Une approche urbaine globale pour remodeler l'ensemble de l'entrée de ville, de St Rémy (Carrefour de Droux) à Chalon (Pont Jean-Richard).

L'ancien site de la sucrerie dont la réhabilitation est en cours sera structuré autour :

- \* de la formation supérieure,
- \* de la recherche et développement,
- \* d'entreprises à forte valeur ajoutée technologique dans deux secteurs porteurs de débouchés
  - l'image et son,
  - le nucléaire

## L'île Saint Laurent



Le départ programmé de l'hôpital va libérer des espaces considérables sur l'île Saint-Laurent

Le projet d'aménagement est l'occasion de rattacher cet ensemble urbain, siège de nombreuses activités de restauration, au reste du centre-ville et à ses commerces

Un concours d'idées, à l'échelle européenne, sera lancé prochainement pour solliciter la vision d'équipes internationales sur la mise en valeur et la réappropriation, par les chalonnais, de cet espace



Le Port Nord comporte, d'ores et déjà, des surfaces inoccupées ; ces espaces vont augmenter lorsque le Port Sud aura été aménagé complètement

L'intérêt de ce secteur est qu'il est déjà équipé en voiries et réseaux. Une réhabilitation et l'implantation de nouvelles activités permettraient d'éviter la création de zones d'activités sur des espaces "vierges"

L'étude lancée dans le cadre du schéma directeur municipal du développement urbain de Chalons-sur-Saône devra envisager ces deux scénarios très différents, pour trancher et déterminer la vocation principale du Port Nord



Ce site de 35 000 m<sup>2</sup>, dont plus de 10 000m<sup>2</sup> couverts, à proximité immédiate du Port Sud, en secteur urbain, permet d'envisager une reconversion à vocation culturelle et artistique en regroupant des compagnies d'artistes, des artisans d'art...